



amadeo

Découvrez les nouveautés, les fonctions avancées et les services à votre disposition

Jeudi 6 Juin 2013



**BUREAU
VERITAS**

*Move Forward with Confidence**



Catherine Mechin

Responsable Métiers Maîtrise
des risques Santé-Sécurité et
Environnement



Maude Benamara

Responsable Projet outil de
maîtrise des risques Santé-
Sécurité et Environnement

- ▶ La veille Réglementaire Personnalisée
 - Rappel des fonctionnalités
 - Les nouveautés
 - Les + de la prestations

- ▶ Liens avec les Modules d'Evaluation de Conformité et le Plan d'action

- ▶ Présentation de l'Evaluation des Risques professionnelles en ligne
 - Génération de votre Document Unique sous Amadeo



La Veille Réglementaire Personnalisée





► Rappel de la prestation de veille réglementaire personnalisée réalisée par Bureau Veritas

Bonjour Denise BLANC

Bienvenue sur votre espace AMADEO.

N'hésitez pas à contacter votre consultant Bureau Veritas pour toute question.

Tableaux de bord

Alerte Mail

[Cliquer ici pour personnaliser votre Alerte Mail](#)

Vous pouvez choisir les critères et les domaines qui vous intéressent.

Nouveautés réglementaires

Depuis les 3 derniers mois, 3 nouveaux textes réglementaires vous concernant sont parus. Leur répartition est la suivante :

Domaine	Nombre de textes parus
Construction - Bâtiment	0
Energie	0
Environnement	2
Sécurité au travail	1
Sécurité du public et des occupants	0
Sécurité liée aux équipements	0
Transports	0
Total	3

Un texte pouvant être attaché à plusieurs domaines, le total peut ne pas être égal à la somme des textes par domaine.

Synthèse Conformité Réglementaire

Catégorie	Pourcentage
Conforme	67.02%
Non Conforme	15.2%
A Vérifier	17.78%

Synthèse Plan d'Actions

Catégorie	Pourcentage
échéance dépassée	59.43%
Echéance à venir	24.53%
Echéance proche	16.04%

Synthèse Evaluation des Risques

Catégorie	Pourcentage
Risques faibles	63.27%
Risques moyens	34.69%
Risques forts	2.04%



► Une mise à disposition des nouveautés réglementaires vous impactant depuis une interface web personnalisée

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés**
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires

BV Démo

Réglementation* : Française Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée :

Filter par domaine

Tous

3 texte(s) trouvé(s)

Export

Résultat de votre recherche

N° 00004583	Date Texte: Parution JO: Modifié le: 16/04/2013	APPLICABLE	NOUVEAUTÉ		<input type="checkbox"/>
Sécurité au travail > Organisation Santé - Sécurité > Formation à la sécurité... Sécurité au travail > Sécurité travaux - Entreprises extérieures - Travail temporaire > Travail temporaire...					
Critère(s) : Paris, Toulouse					
Code du travail - Articles L4141-1 à L4143-1 - Information et formation des travailleurs, modifiés en dernier lieu par Loi 2013-316 du 16 avril 2013 (JO du 17/04/2013)					
Commentaire BV : AVRIL 2013					
Modification de l'article L. 4141-1. : Employeur doit organiser et dispenser une information des travailleurs sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en oeuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier.					
N° 00001045	Date Texte: 30/07/1998 Parution JO: 06/08/1998 Modifié le: 10/04/2013	APPLICABLE	NOUVEAUTÉ		<input type="checkbox"/>
Environnement > Déchets > Transport - Négoce - Courtage...					
Critère(s) : Paris, Toulouse					
Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)					
Commentaire BV : Modification de juillet 2011 Nouvelle appellation du : chapitre 1 du titre IV du livre V : le terme élimination des déchets est remplacé par prévention et gestion des déchets					
Modification du titre de la section 4 : intégration de la notion de collecte des déchets en plus du transport, du négoce et du courtage dans le titre de la section 4					
Toutes les modifications des articles de cette section ne font qu'intégrer cette notion dans les textes : auparavant la notion de collecte était intégrée dans le notion de transport par route ; cette notion de transport par route est supprimée à partir du 1 ^{er} juillet 2012					
Création d'un article R 541-54-1 qui définit les notions de courtier et de négociant					
Création d'une sous section 2 formée d'un article unique R 541-61-1 : collecte des déchets ménagers et assimilés avec renvoi aux articles du code des collectivités territoriales pour le traitement et la collecte de ces déchets					



Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



- ▶ Votre référentiel réglementaire élaboré par votre consultant
- ▶ Les textes correspondant peuvent être filtrer par:
 - Mots clés ou numéro de texte ;
 - Thématique (domaine, sous-domaine et thème) ;
 - Date du texte ou de modification du texte ;
 - Critères ;
 - Type de texte.



Veille Réglementaire Personnalisée

Fonctionnalités et objectifs



► Un forum question / réponse optionnel

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Questions/Réponses

BV Démo

Rechercher

Mot clé:

Rechercher Réinitialiser

Poser une question

Export

Demande du: 01/10/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:		Type : Général Domaine:	Réponse: 01/10/2008
N° 24	Sécurité		
Détail:	Que nous dit la réglementation au sujet des défibrillateurs?		
Réponse:	<p><i>Le décret date du 04/05/07 et est paru au JO du 05/05/07. Il a été transcrit dans le code de santé publique dans les articles R 6311-14 à R611-16 Vous avez accès à ce texte en utilisant le mode recherche de la base veille réglementaire soit par mot "défibrillateur" ou par la date du texte. Vous avez accès au texte intégral, à son résumé et à une grille d'auto-évaluation sur le sujet.</i></p> <p><i>Ce décret autorise les non médecins à utiliser les défibrillateurs automatisés, définis comme des dispositifs médicaux. Ces appareils permettent d'analyser l'activité du coeur d'une personne victime d'un arrêt circulatoire et de délivrer des chocs électriques pour rétablir l'activité circulatoire.</i></p>		
Demande du: 01/10/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:		Type : Général Domaine:	Réponse: 01/10/2008
N° 23	Hygiène et santé		
Détail:	Nous voulons refaire notre réfectoire, local pour le casse crôte et le café pour les personnes en équipe. Nous voudrions faire de ce réfectoire un espace ouvert avec les distributeurs de boissons et sandwiches, les panneaux d'affichage, sachant que notre atelier est bruyant, que nous avons par endroit du talc et autres poussières sur des machines assez éloignées du réfectoire, que nous dit la législation à ce sujet?		
Réponse:	<p><i>Les conditions d'aménagement des locaux sociaux dédiés à la restauration et au repos sont contenues dans le code du travail articles R.4228-19 à 25. Vous y avez accès par le module recherche par domaine - sécurité et santé au travail - aménagement des postes de travail - restauration/repos</i></p>		
Demande du: 25/06/2008 Temps de réponse souhaité: 48 H Auteur:		Type : Général Domaine:	Réponse: 25/06/2008
N° 22	Champs électromagnétiques		
Détail:	Comment se fait-il que je ne puisse consulter la directive 2004/40/CE		
Réponse:	<p><i>Elle est rendue visible. Vous pouvez la retrouver sur recherche thématique risques spécifiques et rayonnements électromagnétiques.</i></p>		



- Un « espace document » pour partager vos documents + Dossiers thématiques sur des problématiques complexes HSE + Lettre BV

Espace documents

- Nos documents
- Dossiers thématiques
- La Lettre BV
- Echéance et projet de texte

Accueil > Espace documents > Nos documents

BV Démo

Rechercher

Titre: Date Du: Au:

Rechercher Réinitialiser

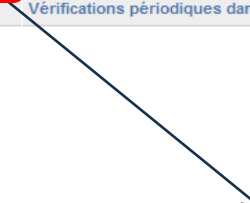
Ajouter un répertoire

Ajouter un fichier

Export

Liste des documents

Répertoire	Titre	Description	Doc.	Date
	Table de concordance BV Démo			05/06/2013
	Vérifications périodiques dans l'industrie			17/01/2012



Ajouter un répertoire

Ajouter un fichier

Liste des documents - Table de concordance BV Démo

Répertoire	Titre
	Table de concordance code de l'environnement
	Table de concordance code du travail ancien nouveau
	Table de concordance code du travail nouveau ancien



► Les informations sur les fiches des textes

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

BV Démo

Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)

Numéro du texte	00001045
Appartenance	Environnement > Déchets > Transport - Négoce - Courtage
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	<p>Modification de juillet 2011 Nouvelle appellation du : chapitre 1 du titre IV du livre V : le terme élimination des déchets est remplacé par prévention et gestion des déchets</p> <p>Modification du titre de la section 4 : intégration de la notion de collecte des déchets en plus du transport, du négoce et du courtage dans le titre de la section 4</p> <p>Toutes les modifications des articles de cette section ne font qu'intégrer cette notion dans tes textes ; auparavant la notion de collecte était intégrée dans le notion de transport par route ; cette notion de transport par route est supprimée à partir du 1^{er} juillet 2012</p> <p>Création d'un article R 541-54-1 qui définit les notions de courtier et de négociant</p> <p>Création d'une sous section 2 formée d'un article unique R 541-61-1 : collecte des déchets ménagers et assimilés avec renvoi aux articles du code des collectivités territoriales pour le traitement et la collecte de ces déchets</p>
Commentaires BV antérieurs	
Résumé de l'expert	<p>Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)</p> <p>Ce décret crée l'article R541-12-16 du code de l'environnement : il attribue l'autorité de police en matière de déchets dans les ICPE aux préfets de département.</p> <p>Modification de l'article R.541-46 : La durée de conservation des registres du suivi des substances ou objets qui cessent d'être des déchets est de 5 ans . Concerne les exploitants des installations soumises à la nomenclature ICPE ou à la nomenclature Eau qui qui valorisent les déchets</p> <p>Modification de l'article R 541-50 : TOUS les exploitants des ICPE de la rubrique 2710 (collecte de déchets apportés par les producteurs initiaux) sont dispensés de la déclaration obligatoire pour collecter ou transporter les déchets.</p> <p>Modification de l'article R 541-68 : suppression de l'obligation de publier l'arrêté d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à la conservation des hypothèques si l'installation est destinée à accueillir des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes</p> <p>Modification de l'article R 541-81 Suppression de toute sanction pénale liée aux les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ;</p>



► Les informations sur les fiches des textes – les auto-évaluations

Veille Réglementaire

Recherche

Questions/Réponses

BV Démo

Code de l'environnement - Articles R541-49 à R541-61-1, créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007) (ancien décret 98-679 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets), modifié par Décret 2013-301 du 10 avril 2013 (JO du 12/04/2013)

05/06/2013 Denise BLANC : Auto-évaluation de ce texte pour le site de Toulouse réalisée.

[Modifier](#)

Date du texte: 30/07/1998

Date de parution: 06/08/1998

Date de dernière modification: 10/04/2013

Vérification/Contrôle: Non

Texte(s) réglementaire(s): CEVR541-49 à 61-1 - 04-2013.doc

Critère(s): Paris, Toulouse

[Remplir](#) [Exporter en pdf](#) [Exporter en xls](#) [Importer](#)

Grille d'auto-évaluation

Synthèse de l'Auto-évaluation

Catégorie	Pourcentage
Conforme	41.18%
Non Conforme	35.29%
A Vérifier	23.53%

Auto-évaluation effectuée le 05/06/2013

[Supprimer des nouveautés](#) [Retour](#)

Début Précédent 1 2 3 Suivant > Fin

C Conforme NC Non Conforme AV A Vérifier SO Sans Objet

[Sauvegarder](#) [Retour](#)

C Conforme NC Non conforme AV A vérifier SO Sans Objet



► Personnalisation de l'alerte mail



Accueil | Aide | FAQ | Mon profil | Contactez-nous | Déconnexion

Veille Réglementaire | Evaluation de Conformité | Evaluation des Risques | Plan d'Actions | Espace Documents

Bonjour Martin DUPONT

Bienvenue sur votre nouvel espace AMADEO, la solution pour piloter votre mise en conformité. Retrouvez sur AMADEO votre Veille Réglementaire Personnalisée. N'hésitez pas à contacter votre consultant Bureau Veritas pour toute question (alexia.grosskopf@fr.bureauveritas.com)

Tableaux de bord

Alerte Mail

[Cliquez ici pour personnaliser votre Alerte Mail](#)

Vous pouvez choisir les critères et les domaines qui vous intéressent.

Nouveautés réglementaires

Depuis les 3 derniers mois, 24 nouveaux textes réglementaires vous concernant sont parus. Leur répartition est la suivante :

Domaine	Nombre de textes parus
Construction - Bâtiment	2
Energie	0
Environnement	11
Sécurité au travail	5
Sécurité du public et des occupants	0
Sécurité liée aux équipements	0
Transports	1
Total	24

Adaptez votre alerte mail à vos besoins

Synthèse Conformité Réglementaire

Catégorie	Pourcentage
Conforme	79.51%
A Vérifier	13.06%
Non Conforme	7.43%

Synthèse Plan d'Actions

Catégorie	Pourcentage
Echéance à venir	70.59%
Echéance proche	2.94%
Echéance dépassée	26.47%



► Personnalisation de l'alerte mail



amadeo

Accueil | Aide | FAQ | Mon profil

Choix de réception de l'alerte mail

Veille Réglementaire | Evaluation de Conformité | Evaluation des Risques | ...

- Veille Réglementaire
- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Personnalisation de l'alerte Mail

AMADEO Demo

Recevoir votre alerte mail Oui Non

Choix des critères

Par critère

Maintenir la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agén	>>	
Epemion	>	
Lille	<	
Nantes	<<	
Paris		
Test		

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Economie d'énergie
- Energie éolienne
- Installations thermiques - Installations de combustion
- Textes généraux

	Avr	Mai	Juin	Jui	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar
1	0	0	0	0	0	0	3	0	2	0	1	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cocher les domaines/sous domaines/thèmes que vous souhaitez recevoir dans votre alerte mail.

Si aucun domaine/sous domaines/thème n'est sélectionné, l'alerte mail portera sur l'ensemble des domaines paramétrés sur la base.

Enregistrer

Suivi des nouveautés réglementaires par domaine

Sélection des domaines



► Un moteur de recherche plus complet

Personnalisation de la recherche

Veille Réglementaire

Recherche

- Questions/Réponses
- Nouveautés
- Personnaliser votre alerte mail

Accueil > Veille Réglementaire > Recherche

Recherche de vos textes basée sur votre alerte mail personnalisée

Par réglementation

Réglementation * Française

Remplissez au moins un champ ci-dessous

Par mot(s)

Au moins un des mots suivants Recherche avancée

Par domaine(s) / sous-domaine(s) / thème(s)

Tout étendre Tout réduire

- AGRO-Sécurité des aliments
- Energie
- Environnement
- Nucléaire

Par date(s) : Saisir la date au format jj/mm/aaaa (ex : 28/09/2006)

Date de parution ou de modification du texte : Du: Au: Textes des 3 derniers mois

Date du texte : Du: Au:

Par critère

Appuyez sur la touche CTRL enfoncée pendant la sélection pour sélectionner plusieurs critères.

Agén	>>	
Eperron	>	
Lille	<	
Nantes	<<	
Paris		

Applicable Pour information

Par type de texte

- Textes "Favoris"
- Textes "Importants"
- Texte avec grille d'auto-évaluation renseignée
- Textes avec commentaire client
- Textes de type "Vérification/Contrôle"

Rechercher



Plus de critères de recherche proposés



► Ajout de commentaires client

Veille Réglementaire

- Recherche
- Questions/Réponses
- Nouveautés

Accueil > Veille Réglementaire > Nouveautés réglementaires > Détail d'un texte

AMADEO Demo

REG 2011-03-10 (234/2011/UE) (JOUE L 64 du 11/03/2011) de la Commission portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires, modifié par REG 2012-06-27 (562/2012/UE) (JOUE L 168 du 28/06/2012)

Numéro du texte	00006730
Appartenance	AGRO-Sécurité des aliments > Additifs - Auxiliaires technologiques > Textes généraux
Statut	APPLICABLE
Dernier commentaire BV	
Commentaires BV antérieurs	Ce règlement définit le contenu nécessaire à l'établissement et à la présentation de la demande d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires
Résumé de l'expert	<p>Règlement (UE) n° 562/2012 de la Commission du 27 juin 2012 (JOUE L 168 du 28/06/2012) Ajout de définitions et modification de l'article 8</p> <p>Règlement (UE) n° 234/2011 de la Commission du 10 mars 2011 portant application du règlement (CE) n° 1331/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant une procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires. JOUE L 64 du 11 mars 2011</p> <p>CHAMP D'APPLICATION : Procédure d'autorisation uniforme pour les additifs, enzymes et arômes alimentaires</p> <p>DATE D'APPLICATION : 11 septembre 2011</p> <p>CONTENU : Ce règlement porte application du règlement (CE) n° 1331/2008. Il définit les modalités de dépôt des demandes d'autorisation et le descriptif du contenu du dossier. En annexe sont disponibles deux modèles de lettre d'accompagnement des demandes.</p>
Commentaire client	04/09/2012 Maude BENAMARA : commentaire client Modifier
Date du texte	10/03/2011
Date de parution	11/03/2011
Date de dernière modification	27/06/2012
Texte(s) réglementaire(s)	<p> REG234-2011.pdf</p> <p> REG562-2012AGRO.pdf</p>
Critère(s)	Nantes, Agen, Lille, Epemont, Paris, Tous les sites

Précision du nom et de la date du commentaire



► Création de statuts « Vérification/Contrôle »



⇒ Cibler les textes présentant des exigences de **vérification** ou **contrôle**

Résultat de votre recherche Export
Tout sélectionner

N° 00006485 Date Texte: 12/07/2010 Parution JO: 13/07/2010 Modifié le: 15/04/2013	POUR INFORMATION 	Alerte mail : Non		<input type="checkbox"/>
Energie > Energie éolienne > Textes généraux...				
Critère(s) : sites tertiaires, site				
Code de l'environnement - Articles L553-1 à L553-4, créés par Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 (JO du 13/07/2010) Modifiés par Loi 2013-312 du 15 avril 2013 (JO du 16/04/2013)				

Identification lors d'une recherche des textes présentant des exigences de vérification ou contrôle



- ▶ Un consultant qualifié dédié pour une veille personnalisée
 - Définition précise du périmètre réglementaire
 - Suivi de l'évolution de votre activité
 - Revue périodique de votre périmètre réglementaire*

- ▶ Personnalisation des textes applicables à votre activité
 - Accès aux nouveautés réglementaires mensuelles qui vous concernent
 - Une alerte mail adaptée à vos besoins
 - Des commentaires liant votre activité aux exigences concernées



L'évaluation de conformité réglementaire





► Objectifs :

- Evaluer votre conformité avec les textes réglementaires qui vous concernent
 - Mettre en évidence les non-conformité
 - Etablir un bilan sur votre niveau de conformité général *
-
- L'évaluation de conformité offre une visualisation sur votre niveau global de conformité à l'ensemble des utilisateurs
 - Vous permet de maîtriser votre état d'avancement sur les évaluations réalisées et à réaliser



Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



BUREAU
VERITAS

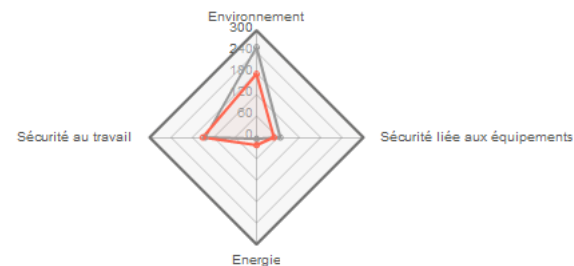
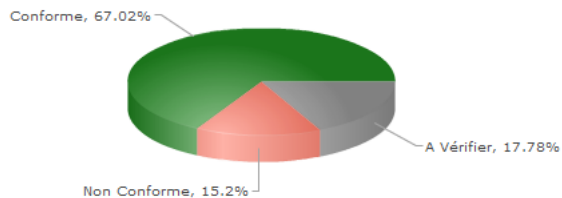
Evaluation de conformité

- Accueil
- Tableau de bord
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation de conformité

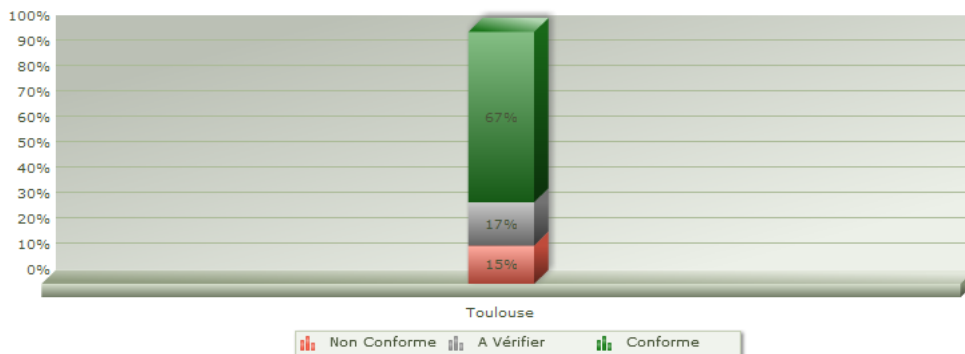
BV Démo

Conformité actuelle



■ A Vérifier ■ Non Conforme

Comparaison des sites



■ Non Conforme ■ A Vérifier ■ Conforme



Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



► Tableau de bord

Evaluation de conformité

- Accueil
- **Tableau de bord**
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

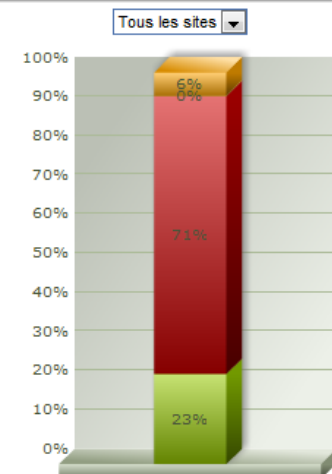
Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord

Rechercher

Réglementation: Horizon:

Afficher les:

Répartition des textes du périmètre par type						
	Textes applicables	Textes applicables du périmètre	Textes évalués	Textes à évaluer	Textes à évaluer périodiquement	Textes modifiés depuis la dernière évaluation
Site:	376	376	91	285	0	23
Total	376	376	91	285	0	23





Evaluation de conformité réglementaire

Présentation



► Liste des textes depuis le tableau « Texte » :

- Evaluation de conformité
- Accueil
- Tableau de bord
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- Mes exigences
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation de conformité > Tableau de bord

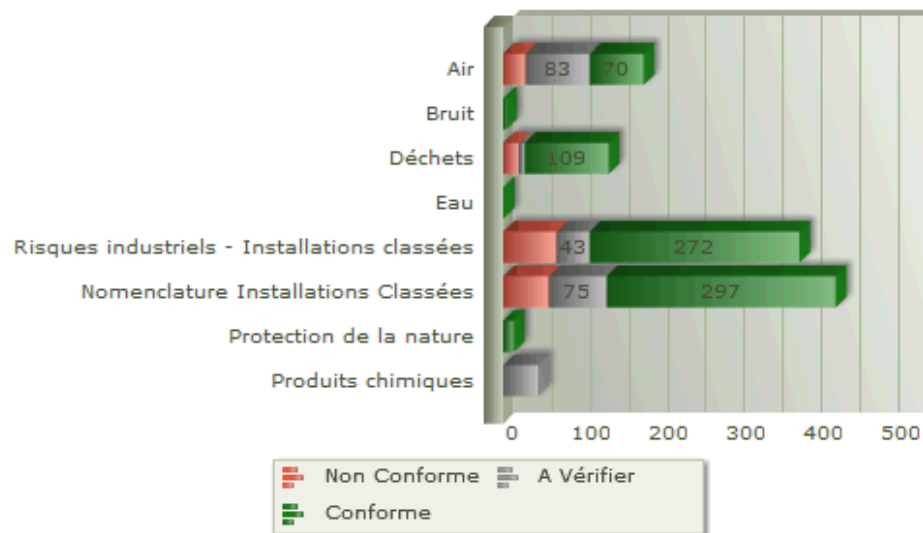
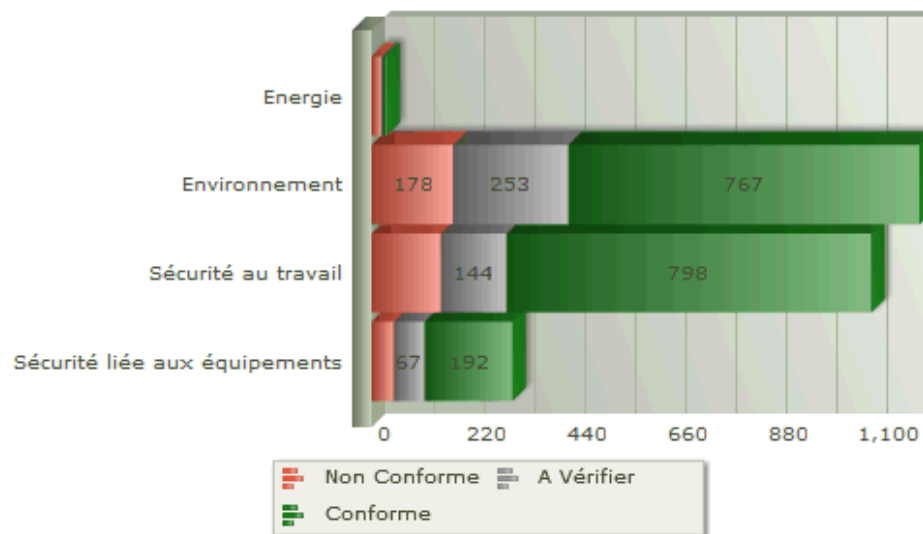
Export

Domaine	Sous-domaine	Texte	Périmètre	Évalué	Par	Action(s)	Dates de la prochaine et des dernières évaluations	Modifié depuis la dernière ECR	Statut
Textes à sélectionner									
Textes du sous-domaine : Acoustique									
Construction - Bâtiment	Acoustique	Code du travail - Articles R4213-1 à R4213-9 - Obligations du maître d'ouvrage pour la conception des lieux de travail - Eclairage, insonorisation et ambiance thermique	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
Textes du sous-domaine : Performance thermique des bâtiments									
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la construction et de l'habitation - Articles L111-9 et L111-10-4, L131-1 à L131-7, modifiés en dernier lieu par ORD 2011-05-09 (2011-504) (JO du 10/05/2011)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	L 2009-08-03 (2009-967) (JO du 05/08/2009) de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, modifiée par ORD 2010-01-07 (2010-18) (JO du 08/01/2010)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine (applicable jusqu'au 31 décembre 2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	SO
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2007-05-03 (JO du 17/05/2007) relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	Code de la Construction et de l'habitation - Articles R111-22 à R111-22-3 - Performance énergétique et environnementale et caractéristiques énergétiques et environnementales - Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie (EFAE), modifiés en dernier lieu par D 2012-04-19 (2012-518) (JO du 21/04/2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
Construction - Bâtiment	Performance thermique des bâtiments	AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine, modifié en dernier lieu par AR 2012-02-08 (JO du 15/03/2012)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="text"/>		<input type="text"/>	Non	C
		AR 2006-09-15 (JO du 28/09/2006) relatif aux méthodes et							



Evaluation de conformité réglementaire

Synthèse graphique





Le plan d'action





Plan d'action

Accueil



► Une synthèse complète des actions en cours

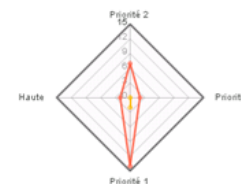
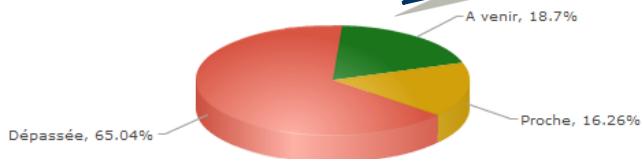
Plan d'actions

- Accueil
- Ajouter une action
- Liste des actions
- Synthèses graphiques
- Configuration
- Source
- Échéance
- Priorité
- Entité
- Contacts

Accueil > Plan d'actions

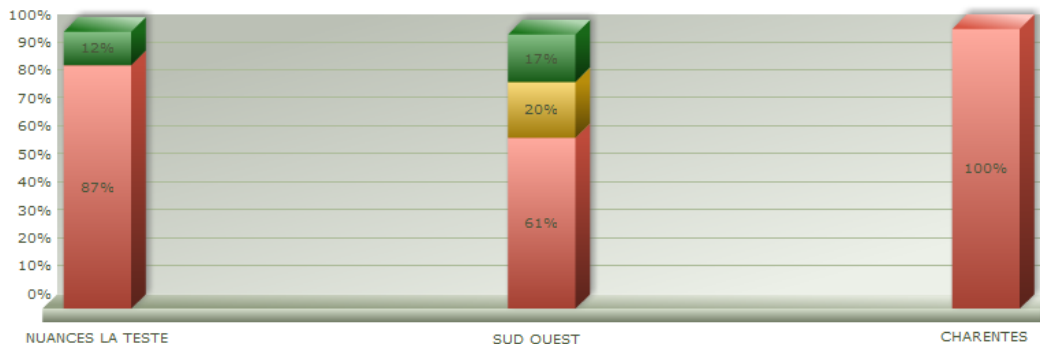
Synthèse du plan d'actions

Etat des lieux sur l'ensemble des sites



■ Echéance proche ■ Echéance dépassée

Comparaison des sites



■ Echéance dépassée ■ Echéance proche ■ Echéance à venir

Vison globale selon les priorités

Etat des lieux sur l'ensemble des sites



Plan d'action

Liste des actions



AMADEO Demo

AMADEO Demo

Evaluer

Plan d'actions

- Accueil
- Ajouter une action
- Liste des actions
- Synthèses graphiques
- Configuration
- Source
- Echéance
- Priorité
- Entité
- Contacts

Accueil > Plan d'actions > Liste des actions

Rechercher

- Action à traiter
 En cours de réalisation
 Action réalisée
 Action validée
 Action clôturée
 Action refusée

Export

Liste des actions									
Début < Précédent 1 2 3 Suivant > Fin									
N°	Intitulé	Source	Site concerné	Entité de l'action	Responsable de l'action	Priorité	Statut	Echéance	Alerte envoyée le
135	Règles particulières relatives à la surveillance des digues de classe B	Audit HSE	Agen	Client	Maude Benamara	Amélioration	Action à traiter	25/04/2014	16/04/2012
69	Vérifier que les accessoires de levage sont bien vérifiés tous les 6 mois	Evaluation des risques professionnels	Nantes				Action à traiter	18/04/2014	
229	équiper le personnel de protectionns auditives	Auto-évaluation	Agen	BUREAU VERITAS	Jerome Lavoine	Remarque	Action à traiter	03/03/2014	03/07/2012
341	acheter EPI	Evaluation de conformité	Paris	Client		Remarque	Action à traiter	28/06/2013	
333	Meilleure ventilation	Evaluation des risques professionnels	Nantes			Amélioration	Action à traiter	31/08/2013	
304	25/09/2012 15:38 - Réaliser l'évaluation du texte n° 00002815: Code de la construction et de l'habitation - Articles L111-9 et L111-10-4, L131-1 à L131-7, modifiés en dernier lieu par ORD 2011-05-09 (2011-504) (JO du 10/05/2011).	Evaluations à réaliser	Agen	Client	Maude Benamara		Action à traiter	10/09/2013	25/09/2012
335	Mise en place registre de déchets	Visite CHSCT	Agen			Non conformité	Action à traiter	28/03/2013	
331	Dossier à réaliser	Auto-évaluation	Nantes			faible	Action à traiter	29/03/2013	
256	trouver une solution de veille réglementaire	Evaluation de conformité	Paris	BUREAU VERITAS	Stéphane Bourgeot	Non conformité	Action à traiter	24/04/2013	

L'information claire sur l'échéance de vos actions

Intitulé de l'action

Renseignement de différents types de sources, liées ou non à vos évaluations Amadeo

Intitulé de l'action

Renseignement de différents types de sources, liées ou non à vos évaluations Amadeo



L'évaluation des risques professionnels





Evaluations des risques professionnels



► Vos situations à risque maîtrisées avec le suivi de vos actions

Evaluation des risques professionnels

- Accueil
- Configuration
- Créer une évaluation
- Mes évaluations
- **Mes risques**
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation des Risques Professionnels > Mes Risques

AMADEO Demo

Rechercher

Origine: (Choisissez...) Méthode: (Choisissez...) Unité de travail: (Choisissez...)

Site: **Lyon** Risque résiduel: Classe de danger: (Choisissez...)

Rechercher **Réinitialiser**

Risques faibles Risques moyens Risques forts Risques non cotés

Ajouter

Export

Liste de mes risques

Origine	Situation à risques	Site	Unité de travail	Sous-Unités	Source de danger	Classe de danger	Méthode	Risque résiduel	Actions ouvertes	Actions fermées
Bureau Veritas	Chute de plain pied	Lyon	1.Adminstration	1.1. Comptabilité	08. Liés aux déplacements et circulations	08.2 Circulation de plain-pied (obstacles, sols mouillés, sols encombrés)	Méthode BV (FxEExG)	4.8		
Bureau Veritas	Chute du quai	Lyon	2.Logistique	2.3. Réception	08. Liés aux déplacements et circulations	08.1 Travail en hauteur (chute de hauteur, effondrement, circulation sur matériaux fragiles...)	Méthode BV (FxEExG)	60.0		
Bureau Veritas	Déplacement voiture	Lyon	1.Adminstration	1.2. Ressources Humaines	08. Liés aux déplacements et circulations	08.5 Risque routier (conduite de véhicules)	Méthode BV (FxEExG)	9.0		Action 274
Bureau Veritas	Test	Lyon	2.Logistique	2.2. Préparateur de commandes	01. Liés aux Equipements/outils de travail	01.3 Pièces mécaniques en mouvement (entraînement, écrasement, perforation)	Méthode BV (FxEExG)	8.0		
Bureau Veritas	Vibration	Lyon	2.Logistique	2.2. Préparateur de commandes	09. Liés à l'ergonomie du poste de travail	09.2 Inconfort exprimé/ressenti au poste de travail	Méthode BV (FxEExG)	48.0		



Evaluations des risques professionnels



Evaluation des risques professionnels

- Accueil
- Configuration
- Créer une évaluation
- **Mes évaluations**
- Mes risques
- Synthèses graphiques

Accueil > Evaluation des Risques Professionnels > **Mes évaluations**

AMADEO Demo

Filtre

Origine: (Choisissez...) Méthode: (Choisissez...) Créée par: (Choisissez...)

Site: (Choisissez...) Etat:

Liste des évaluations en cours ou archivées

Créée le	Origine	Créée par
10/08/2010	Bureau Veritas	Maude Benamara
08/07/2010	Client	Amadeo Demo
25/05/2010	Bureau Veritas	julien cambon

Export

Liste des évaluations en cours ou archivées

Possibilité d'accéder au rapport d'évaluation

Possibilité d'accéder au rapport d'évaluation pour chaque évaluation

Evaluation créée le 10/08/2010

Origine Bureau Veritas
Créée par Maude Benamara
Site Paris
Méthode Méthode BV (F&EXG)
Date de visite 18/08/2010
Date de dernière modification 11/08/2010
Rapport provisoire En cours
Rapport final En cours
Pièce Jointe [Importer](#)

Réaliser l'évaluation hors ligne

[Exporter le questionnaire](#)

[Importer le questionnaire](#)

Evaluation des risques professionnels

Unité de travail	Sous-unité de travail	Nombre de situations à risques
Direction administrative	Département budgets	4
Direction administrative	Département fiscalité	3
Service logistique	Chauffeurs PL	2
Service logistique	Standard	3

[Liste des actions créées](#)

[Synthèse par danger](#)

[Synthèse par unité de travail](#)

[Clôturer l'évaluation](#)

[Retour](#)

Rapport d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels

AMADEO Démo - Agen
Zone Industrielle
Agen

Version 00 - Mois 0000

Move Forward with Confidence*

BUREAU VERITAS



► Comment maîtriser vos risques d'expositions professionnelles de façon durable et globale ?

- Date : mercredi 19 juin 2013
- animateurs : Nicolas Fourneyron et Catherine Mechin
- Horaires : 11h00 à 12h00
- Contact inscription : stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr

► REACH Autorisation

- Date : vendredi 28 juin 2013
- animateurs : Cathy Alvarez et Marie-Laure Heraud
- Horaires : 11h00 à 12h00
- Contact inscription : stephanie.amirouche@fr.bureauveritas.fr



BUREAU
VERITAS

Move Forward with Confidence*